



## Ecole Saint Patern



NOTE DE RENTREE  
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

**A LIRE ATTENTIVEMENT  
Et A CONSERVER**

Avenue de Tohannic 56 000 VANNES

02.97.47.14.45

secrétariat : [saintpaternvannes@gmail.com](mailto:saintpaternvannes@gmail.com)

direction : [eco56.stpa.vannes@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.stpa.vannes@enseignement-catholique.bzh)

site : <https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/>

**Aux familles de l'école Saint Patern,**

*L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire. Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une belle année.*

<b>HORAIRES</b> 	<b><u>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</u></b> <b>Classe : 8h30-11h45 / 13h30-16h30</b> Pour tous les élèves, l'accueil est possible à partir de <b>8h15</b> le matin en classe et <b>13h15</b> l'après-midi sur la cour <b>pour les élèves d'élémentaire et directement dans les classes pour les élèves de maternelle. (Les élèves s'y rendent seuls sauf les PS).</b> <b>Pour des raisons de sécurité et du respect du travail de toutes et tous, les portails et portes d'entrées sont fermés pendant les heures de classe. Merci d'être vigilants sur les heures d'accueil. Les enfants déposés avant 13h15 le midi sont sans surveillance, cela relève de votre responsabilité en cas d'accident. Ils ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école qui est fermée.</b>
<b>GARDERIE</b>	<b>7h30 le matin – 19h le soir. A partir de la classe de CE1, tous les élèves qui fréquentent la garderie iront en étude surveillée.</b>
<b>SORTIES</b> <b>11h45 et 16h30</b>	Merci de consulter la circulaire sur la sortie des élèves de maternelle et d'élémentaire.
<b>RESTAURANT</b> <b>SCOLAIRE</b>	Nous avons notre propre service de restauration. Les repas sont faits sur place par notre cuisinière (Céline) et notre aide-cuisinière (Béatrice). Les menus sont consultables à chaque période sur le site de l'école. Les enfants informent leurs enseignants le jour même de leur présence à la cantine. Les repas non consommés ne sont pas facturés. Les élèves présents à la cantine sont badgés chaque jour. La facturation se fait par mois avec les frais de scolarité.

<p><b>SECURITE ET HYGIENE</b></p> 	<p>Merci de respecter les consignes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse)</b>, il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école.</li> <li><b>Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance.</b> Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI). Nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire.</li> <li>➤ <b>Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux</b>, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire.</li> <li>➤ <b>Marquer les vêtements, les sacs et cartables.</b> Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative.</li> <li>➤ <b>Vigilance quant à la tenue des enfants :</b> Prévoir une tenue adaptée à l'école afin que votre enfant soit le plus à l'aise possible. Certaines tenues sont à garder pour la maison. Les enfants passent du temps sur la cour le midi. Un vêtement adapté est une bonne protection contre les rayons du soleil. Merci de votre compréhension.</li> <li>➤ Les chewing-gums et les confiseries sont interdits.</li> <li>➤ Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. En élémentaire, l'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols de jeux apportés.</li> <li>➤ Les animaux, même tenus en laisse et/ou portés, sont interdits sur les cours.</li> <li>➤ Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'école et dans un rayon défini autour de l'établissement.</li> </ul> <p><b>Si un enfant veut fêter son anniversaire dans la classe, nous demandons que les gâteaux apportés soient emballés, afin d'en contrôler la constitution pour les allergies. Pas de boisson, de l'eau leur sera proposée. Les « Smarties » sont tolérés en maternelle uniquement.</b></p>
<p><b>ASSURANCES</b></p>	<p>Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de <b>Responsabilité Civile et d'Individuelle Accident</b>. Dans ce cas, merci de nous transmettre une attestation fournie par votre assureur.</p> <p><b>Vous avez également la possibilité de souscrire l'assurance « Mutuelle Saint Christophe » proposée dans le dossier de rentrée.</b></p>
<p><b>FREQUENTATION SCOLAIRE</b></p>	<p>Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans.</p> <p>Les enfants nés en 2022 (<b>PS1</b>) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont <u>2 ans révolus au jour de la rentrée</u>.</p> <p><b>Tous les enfants nés en 2021 (PS2)</b> ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire. Néanmoins, un aménagement peut être fait pour les heures de classe de l'après-midi afin de permettre une adaptation progressive. Autrement dit, un enfant né en 2021 peut ne venir que le matin à l'école dans un premier temps. Sur demande des familles, un document sera transmis. Le chef d'établissement émet un avis en lien avec l'équipe éducative, puis l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale) autorisera ou refusera la demande de la famille.</p> <p>Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école, ou mail avant la classe ou au plus tard à 10h). Les absences non justifiées et répétées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie.</p> <p>Lors d'absences sur temps scolaire (du type week-end prolongé ou vacances), une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au chef d'établissement par le biais du secrétariat. Les parents s'engagent à rattraper le travail scolaire lors de cette période d'absence. <b>Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour.</b> Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...), merci d'en informer l'enseignant(e).</p> <p><b>Formulaire à demander au secrétariat.</b></p>
<p><b>RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS</b></p>	<p>Une communication est mise en place entre l'école et la famille (mot dans l'agenda, mail...).</p> <p>Par l'intermédiaire de la liste de diffusion numérique, de nombreuses informations vous seront transmises sur votre adresse mail. Merci de consulter avec attention les informations. <b>Merci de vérifier dès à présent que les messages envoyés par l'école n'arrivent pas dans les Spams ou courriers indésirables.</b> <b>ATTENTION :</b> Tous les courriers adressés par l'école ont pour expéditeur : <a href="mailto:notification@noefil.fr">notification@noefil.fr</a> et une adresse gmail pour les classes.</p>

Vous pouvez également consulter le **site de l'école** : <https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/>  
 Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, merci de prendre préalablement **rendez-vous** auprès des enseignants.



### CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B)

Rentrée des élèves	Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Début des vacances d'été
Lundi 2 septembre 2024	Samedi 19 octobre  Dimanche 3 novembre	Samedi 21 décembre  Dimanche 5 janvier 2025	Samedi 8 février  Dimanche 23 février	Samedi 5 avril  Lundi 21 avril	Samedi 5 juillet

### QUELQUES DATES A NOTER DES A PRESENT

**Pas d'école pour les enfants !**

**RDV de chantier de l'Enseignement Catholique du Morbihan : Vendredi 6 décembre**

**Pont de l'Ascension : Du mardi 27 mai (soir) au lundi 2 juin au matin**

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2024/2025

Chef d'établissement : M. Bertrand RIO

**A NOTER**

Classe	Enseignant	Réunions de classe (18h)
PS1/PS2	Mme Anne-Valérie Guth	Jeudi 3 octobre à 17h30
PS1/PS2	Mme Morgane Le Guevello	
MS	Mme Carole Jagoury	Vendredi 27 septembre à 17h30
PS2/MS	Mme Gwenaëlle Lessard	
GS	Mme Noranne Philippe	Lundi 23 septembre à 17h30
GS	Mme Isabelle Trebaol	
CP/CE1	Mme Martine Le Tenier	Mardi 10 septembre à 17h30
CP	Mme Nathalie Briand	

<b>CE1</b>	Mme Jessie Caignart	<b>Jeudi 26 septembre à 18h</b>
<b>CE1</b>	Mme Audrey Nerbonne (Jeudi et Vendredi) Mme Valérie Olivier (Lundi et Mardi)	
<b>Dispositif ULIS</b>	Mme Mélanie Quéric	
<b>CE2</b>	Mme Bénédicte Piton	<b>Mardi 24 septembre à 18h</b>
<b>CE2</b>	Mme Marielle François	
<b>CM1</b>	Mme Maryvonne Le Huec (Lundi et Mardi) Mme Nathalie Slonina (Jeudi et Vendredi)	<b>Vendredi 27 septembre à 18h</b>
<b>CM1</b>	M. Emmanuel Loze	
<b>CM2</b>	Mme Rose Brillouet	<b>Lundi 9 septembre à 17h30</b>
<b>CM2</b>	Mme Carine Chapelon	
<b>CM2</b>	Mme Réjane Huaumé	
<b>Poste ASH (enseignement spécialisé)</b>	Mme Emmanuelle Falquerho – Le Goff	
<b>ASEM</b>	Mme Patricia Lemée et Mme Angéline Mathurin Mme Géraldine Beaugrand et Mme Céline Tréhin Mme Stéphanie Le Bras, Mme Laura Leparc et Mme Léna Sat	
<b>Secrétaire</b>	Mme Charlotte Lacoua	
<b>Comptable</b>	Mme Céline Tréhin	
<b>Personnel d'éducation</b>	Mme Nadine Le Houérou	
<b>Cuisinière</b>	Mme Céline Le Divenach	
<b>Aide-cuisinière</b>	Mme Béatrice Rondouin et Mme Gloria Mboumba Mapaga	
<b>AESH</b>	Mme Eda Yilmaz – Mme Patricia Ferge – Mme Audrey Dupont – Mme Sylvie Guillou Mme Beborha Denecheau – Mme Eglantine Beurel – M. Sylvain Denic – M. Olivier Le Duc	

*Nous vous souhaitons une très belle année scolaire en notre compagnie !*

